



CONSEIL PORTUAIRE de LANTON

Réunion du 30 septembre 2025

La réunion du Conseil Portuaire de Lanton s'est tenue le 30 septembre 2025 à 10 heures à la Maison des associations de Lanton, sous la présidence de Madame Marie LARRUE, Maire de Lanton.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Marie LARRUE Bernard MARQUIS - Flotte Nord Bassin Jacques CHAPRON - Amicale des Pêcheurs Lantonnais Yannick SAVARIAUD	Jocelyne SARRAUTE Marie BUCILLAT - CNL Camille BEGUIN
EXCUSE(E)S	Jean GALAND Pascal SIREROL Laurent RAMBLA Bernard BELIN Ludovic ORTIZ	Béatrice AURIENTIS Bernard DUTREUIL
AUTRES PARTICIPANTS		
<p>Jean-Jacques LACOMBE - Mairie de LANTON Cyril CLEMENT - Directeur du SMPBA Thierry DAVID – SMPBA Sébastien DELBOUSQUET - SMPBA Matthieu CABAUSSSEL – CRCAA Sabine JEANDENAND - SIBA Joëlle HUTH - AUPTAFONT Murielle STIEVENARD - AUPTAFONT Renaud SORIN - AUPTAFONT</p>		
<p><u>Excusé(e)s :</u></p> <p>Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP Olivier LABAN – CRCAA Franck MAZEAS – PN MBA Laurent REVOLAT – UPNBA David LAMOUROUS – CDPMEM 33</p>		

Monsieur Jean GALAND, empêché d'assister à la séance de ce jour pour raison médicale, est remplacé dans ses fonctions de Président du Conseil Portuaire par sa suppléante Madame Marie LARRUE, Maire de Lanton.

Cette dernière accueille et remercie l'ensemble des personnes présentes, leur souhaite la bienvenue et ouvre la séance du premier Conseil Portuaire 2025 en précisant l'importance de ce moment d'échange, qui permet ainsi d'apporter des réponses et/ou des explications aux doléances des usagers et acteurs des ports de Lanton.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Cyril CLEMENT, qui excuse les autres personnes n'ayant pu être disponibles pour cette réunion, rappelle le cadre réglementaire d'un Conseil Portuaire puis commence la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque l'actualité du SMPBA, en termes de réorganisation suite à l'incendie du siège le 31 décembre 2024 et notamment l'instruction d'un appel à concours en vue de sa reconstruction et de son adaptation aux besoins de regroupement des services administratifs du Syndicat Mixte.

Un point Ressources Humaines est également fait sur les mouvements de personnel : nouvelles arrivées, départs et recrutements en cours. Le nouvel organigramme est d'ailleurs présenté à l'assemblée.

Il est ensuite fait part des actualités et des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires :

Démarches et instructions en cours pour l'acquisition de terrains à Biganos et Lanton, dossier environnemental du port à sec à La Teste de Buch, expérimentation du passage d'un navire du SMPBA en mode hybride avec assistance électrique (Manœuvrabilité, ancre virtuelle, respect environnemental,...) et consultation pour des études techniques, environnementales et de faisabilité dans la perspective d'envisager la conception et la construction d'un navire pour l'entretien de la navigabilité dans les ports et les chenaux.

Sur ce dernier point, il est rappelé que la réalisation des dragages est soumise aux conditions budgétaires, à la programmation calendaire et à la valorisation des sédiments après leur extraction.

M. Cyril CLEMENT précise qu'il s'agit bien là d'engager une démarche consultative afin d'obtenir des éléments techniques et environnementaux, avec la perspective d'envisager la conception et la construction d'un navire qui permettrait l'entretien régulier des ports et chenaux, améliorant ainsi la navigabilité en complément des dragages réalisés en partenariat avec le SIBA. Constat déjà positif sur les ports de Cassy et Biganos, dans la cadre d'une première expérience avec le SIBA et le Département de la Charente Maritime. La conception d'un navire présent sur le Bassin d'Arcachon serait un plus en termes de régularité d'intervention, mais ne peut se faire qu'avec des études techniques, environnementales et de faisabilité.

Madame Sabine JEANDENAND précise que le jetting, alternative complémentaire au dragage, est une mise en turbidité des sédiments (avec éventuelle destruction de ceux-ci selon la conception des sols) afin de les évacuer hors du plan d'eau du port et du chenal à l'occasion de plusieurs marées descendantes, à l'instar des chasses d'eau. Des interventions ont déjà été réalisées sur le bassin notamment sur Cassy et Biganos où l'on a vu un gain de 20 à 50 cm de bathymétrie, selon les zones car le niveau n'est pas régulier. Dans la situation actuelle, une intervention de ce genre n'est pas nécessaire avant un nouveau dragage sur les ports de Taussat et Fontainevieille.

Madame Murielle STIEVENARD (AUPTAFONT) ajoute qu'il faut également que les plaisanciers naviguent régulièrement afin de jouer un rôle en matière de turbidité avec des entrées et sorties récurrentes sur le plan d'eau.

M. Cyril CLEMENT affirme que les élus du SMPBA ont à cœur d'engager des réflexions en vue d'apporter des solutions satisfaisantes à l'ensemble des usagers des ports, soucieux de leurs temps de sortie sur le plan d'eau.

Sur les périmètres du SMPBA, il est constaté une légère baisse d'activité sur le plan d'eau (-75 contrats au global) et que l'on répond favorablement à toute demande de corps-mort. Sur le domaine terrestre, la baisse est liée essentiellement à des regroupements d'AOT. Une baisse est également ressentie pour les inscriptions sur les listes d'attente, tous ports confondus.

Il est précisé qu'une réflexion a été engagée cet été à l'initiative du SMPBA, en lien avec les professionnels du nautisme et de l'ostréiculture, pour évoquer la part variable de la redevance pour les entreprises à vocation commerciale, sans qu'aucune décision n'ait bien évidemment été actée. La redevance, actuellement à 1,35% du Chiffre d'Affaires H.T., ne bougera pas en 2026 bien que ce taux reste inférieur à ce qui est appliqué sur le domaine privé. Cette réflexion partagée sera menée dans l'esprit d'un accord « gagnant-gagnant », étant donné que les redevances contribuent directement aux travaux réalisés sur les ports.

Le bilan sur l'activité de la Police Portuaire met en exergue 166 procès-Verbaux pour non-respect de la réglementation, 162 courriers de mise en demeure, 19 injonctions et quelques procédures en cours au Tribunal Administratif.

La consultation pour la sécurité des ports lors des fêtes de fin d'année est lancée, pour une surveillance du 19 au 31 décembre de 22h à 6h.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 1er décembre 2025. Pour rappel, ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée.

En 2025, 43 attributions de places à Lanton ont été réalisées sur liste d'attente, 433 personnes sont actuellement inscrites. La durée d'attente se réduit à 12 ans pour obtenir une place sur un port lantonnais. Pas de changement d'AOT terrestre : 16 actuelles dont 3 associations, 5 restaurants et 8 ostréiculteurs. Cette année, il y a eu 62 demandes de manifestations sur l'ensemble des ports, essentiellement en période estivale, 1 seule sur Lanton.

Un point est présenté sur l'activité du port à sec à La Teste de Buch avec une forte activité dès le mois d'avril.

II. Budget 2025 en cours

Un point est fait sur la situation budgétaire, en termes de recettes et de subventions perçues ou en cours d'instruction puis sur la station d'avitaillement de Fontainevieille, pour laquelle est annoncé la programmation d'un nettoyage en 2026.

En termes de recettes, le montant des redevances à la date du présent conseil est de 2 889 273 € et la dotation de transfert de charges du Département de la gironde est en attente de versement pour 1,8 M€. Il est rappelé que cette dotation est réglementaire et fixe et qu'elle constitue une charge obligatoire pour le Département, dans le cadre du transfert de charges à la création du SMPBA.

Les emprunts restent cependant une charge importante à hauteur d'1M€, dont les emprunts historiques du Département et des communes ainsi que les deux grosses opérations à Ostréa Edulis à Gujan-Mestras et au Bétey à Andernos-les-Bains.

Le Syndicat Mixte poursuit ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations pour la réalisation de projets comme la mise en place de corps-morts innovants dans le cadre des renouvellements des zones de mouillages sur Andernos-les-Bains et Lanton et la construction du port à sec à La Teste de Buch ...

La capacité d'investissement et de dragage du Syndicat Mixte est pour 2026 d'environ 2,5 M€, encore faible au regard des travaux qu'il reste à réaliser sur les 16 ports dont il a la gestion.

Les pistes d'évolution sont notamment une meilleure valorisation du Domaine Public, la maîtrise des subventions allouées aux associations et une participation de ces dernières lors de manifestations « lucratives ».

Une présentation des budgets de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 98% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

III. Tarification 2025 et 2026

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2025, à l'échelle de tout le périmètre du SMPBA puis comparativement à 2024 concernant les ports de Lanton, 4ème commune en termes de ressources.

Le nombre d'AOT sur Lanton en 2025 est de 573 pour le plan d'eau, 87 pour les places de passage, 62 sur liste d'attente et 16 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances au 15 septembre de 448 k€ H.T., montant réellement perçu par le SMPBA.

Les principales propositions de modifications de la tarification 2026 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment :

- L'augmentation moyenne de 3% sur les linéaires du plan d'eau ;
- Les revalorisations liées au passage en catégorie supérieure pour les aménagements réalisés au Bétey et au ponton patrimoine de Larros ;
- La « linéarisation » des passages à la nuitée dans les ports et aux mouillages ;

Le SMPBA rappelle la possibilité d'obtention d'une place de passage à titre exceptionnel et de courte durée dans un autre port, sous certaines conditions (faible coefficient de marée, panne, etc ...), après validation du Directeur auprès des agents portuaires.

- Les AOT « retraité patrimonial » sont contenues (1,15€ / 2,35€ / 3€) pour 2026. Si les montants proposés ne feront pas débat pour l'année 2026, Le SMPBA sera bien évidemment attentif à ces lignes à l'avenir.
- Plusieurs légères revalorisations sont présentées à l'assemblée, liées à l'occupation du domaine terrestre.
- ...

Après avoir été présentée lors des Conseils Portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical de décembre 2025.

IV. Travaux

Depuis la création du SMPBA, 4,2 M€ ont été investis sur les ports de Lanton.

Les travaux réalisés ou en cours :

La réalisation d'un ponton d'accueil à Cassy (90k€) ;

L'étanchéité des façades du CNTC ;

Les sanitaires de Fontainevieille (55k€) ;

La réhabilitation de la station essence ;

Entretien de l'adduction d'eau de mer à Cassy (13k€) ;

Entretien et réparations sanitaires à Cassy et au Vieux Port de Taussat, puis de la couverture du CNL.

Les travaux à venir :

Réhabilitation de l'écluse à Cassy (125k€) ;

Rehaussement perré + désensablement + plateforme CNTC Vieux port (30k€) ;

Intervention marquage identitaire (pignote cassée), désensablement et intervention épi à Fontainevieille ;

Quai du fond de darse à écluse, voiries (2/2) et aire de carénage à Cassy ;

Aménagement paysager et voiries à Fontainevieille (350k€) ;

Remplacement traque C à Cassy (180k€) ;

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Lanton, 56 demandes ont été recensées, 36 sont actuellement terminées et 20 sont toujours en cours.

Diverses interventions de maintenance sur l'ensemble des trois ports.

V. Dragage

Le souhait unanime des élu(e)s et des usagers est que la navigabilité des ports soit une priorité et notamment à Fontainevieille et Vieux port de Taussat.

VI. Questions diverses

- Le système d'évacuation des eaux noires et grises au port de Fontainevieille se fera par système de cassettes, installées au niveau des sanitaires, avec rejet dans le réseau d'eaux usées du SIBA. L'emplacement des points de collecte se trouve sur « e-navigation ». Les « eaux de vaisselle » du navire peuvent être versées dans le bassin, selon les produits utilisés. Les systèmes de pompage n'existent qu'à Arcachon et La Vigne.

- Les deux places de stationnement au port de Taussat, devant la cabane d'exposition, sont bien des places publiques dédiées à tout le monde.
- Contrairement aux sanitaires de Fontainevieille, les installations du SNA au Bétey sont à destination des adhérents du club nautique et financés par la commune d'Andernos-les-Bains dans le cadre de la construction du Bâtiment.
- L'étude de la construction d'un abri pour les catamarans du CNTC semble compliquée au regard des quantités, plutôt envisager une zone de stockage hivernal.
- Le coût estimé trop élevé de l'étude pour la remise en place de l'écluse à Taussat (17k€) a fait l'objet d'une demande de remodélisation par le SIBA. Il est précisé que le coût d'une intervention doit être à la hauteur du résultat attendu et ne sera réalisée que si celle-ci s'avère bénéfique. Il est ajouté également que lors de fortes pluies, liées à une marée importante, elles ne peuvent de fait s'écouler dans le bassin.
- La demande de maintenance pour l'éclairage sur les pontons de Fontainevieille a bien été prise en compte, une intervention est prévue très prochainement. L'éclairage public est quant à lui en cohésion avec les quartiers de la commune.
- Le système de vidéo surveillance n'est actuellement pas repris au regard de sa vétusté, des investissements à consentir et des besoins aujourd'hui non recensés.

Les élu(e)s du Syndicat Mixte et de la commune ne peuvent jusqu'alors répondre dans un premier temps aux doléances de navigabilité que par des contraintes de programmation de dragage liées notamment aux volets d'instruction des dossiers « loi sur l'eau » et environnementaux, au coût conséquent dans un contexte budgétaire déjà compliqué, ainsi qu'à la problématique de stockage et de valorisation des sédiments extraits.

C'est pourquoi le SMPBA a engagé une démarche consultative afin d'obtenir des éléments techniques et environnementaux, avec la perspective d'envisager la conception et la construction d'un navire qui permettrait l'entretien régulier des ports et chenaux, améliorant la navigabilité en complément des dragages réalisés en partenariat avec le SIBA. Constat déjà positif sur les ports de Cassy et Biganos, dans la cadre d'une première expérience avec le SIBA et le Département de la Charente Maritime.

Ils rappellent leur volonté politique de répondre aux attentes des usagers et la nécessité que les ports fonctionnent dans les meilleures conditions de navigabilité possibles.

Calendrier

- Le prochain CT-AOT aura lieu en décembre, parallèlement à la commission de cultures marines, selon les dossiers de candidature présentés.
 - Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 17 décembre, à Lanton.
-

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Marie LARRUE remercie l'ensemble des personnes pour leur écoute et leur participation constructive, la séance est levée à 12h15.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND